

Les guides
ALMA CG

LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE



DÉCRYPTER ET MAÎTRISER
LE CONTRÔLE FISCAL

en 6 points clés

Juin 2015

I PRÉAMBULE DES AUTEURS

ALMA CG et Maître Eric QUENTIN, associé de la société d'avocats HOCHE, ont élaboré conjointement le présent document concernant les modalités du contrôle fiscal du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Dans un souci de clarification et d'approfondissement des connaissances en matière de contrôle fiscal portant sur le CIR, le présent guide s'inscrit dans la droite ligne des conclusions du rapport de la Cour des comptes¹, lequel préconise d'améliorer la connaissance des contribuables sur les différentes procédures de contrôle fiscal.

Il importe de souligner que les précisions qui suivent sont dépourvues de toute valeur réglementaire. En aucune manière, le présent guide ne saurait se substituer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur ou aux instructions fiscales applicables en la matière. Il ne saurait non plus se substituer à des recommandations ou à des conseils de nature fiscale, juridique ou sociale. Enfin, l'ensemble des informations contenues dans ce guide ne constitue aucunement un conseil personnalisé susceptible d'engager, à quelque titre que ce soit, la responsabilité des auteurs.

1. Rapport «L'évolution et les conditions de maîtrise du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche», Cour des comptes du 11/09/2013

Le Crédit d'Impôt Recherche en France Clé de voûte de la Recherche et Développement (R&D)

Entre 2008 et 2012, le nombre d'entreprises déclarant du CIR
a été multiplié par près de 1,5 pour atteindre :

20 441

déclarations

soit

0,5%

des entreprises

*Le montant du CIR
au titre de 2012 est de*

5,3

MILLIARDS
D'EUROS²

De manière concomitante, le nombre de contrôles fiscaux CIR faisant appel au MENESR³ a augmenté plus rapidement que le nombre de déclarants².

2. Brochure « Le Crédit d'Impôt Recherche en 2012 », MENESR, 25/09/2014

3. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

*Le CIR est devenu une source
de financement clé pour
les entreprises réalisant
des projets de R&D ou d'innovation.*

LA DIFFICULTÉ POUR LES ENTREPRISES EST DE
SÉCURISER LEUR DÉCLARATION
ET NOTAMMENT LA SÉLECTION
DES PROJETS ET DÉPENSES ASSOCIÉS.



SOMMAIRE

- POINT 1** Les enjeux du contrôle fiscal du CIR
- POINT 2** Les principaux motifs de rectification du CIR
- POINT 3** Les différentes procédures de contrôle du CIR
- POINT 4** Les 6 grandes étapes du contrôle fiscal du CIR
- POINT 5** Les procédures de contrôle en détail
- POINT 6** Les bonnes pratiques à adopter en amont du contrôle

Annexe

Alma CG : un accompagnement personnalisé à chaque étape de votre contrôle

Rappels des différents renvois présents tout au long de ce dossier

1. Rapport «L'évolution et les conditions de maîtrise du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche», Cour des comptes du 11/09/2013
2. Brochure « Le Crédit d'Impôt Recherche en 2012 », MENESR, 25/09/2014
3. Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
4. Délégation Régionale à la Recherche et la Technologie



POINT 1

Les enjeux du contrôle fiscal du CIR

La Cour des comptes fait le bilan de la réforme du CIR intervenue en 2008 dans un rapport intitulé « L'évolution et les conditions de maîtrise du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche » publié en 2013. Elle a, pour la première fois, procédé à une analyse exhaustive des modalités de contrôle du CIR par l'administration fiscale et par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR).

1

Le nombre de contrôles fiscaux du CIR faisant appel au MENESR³ augmente plus vite que le nombre d'entreprises déclarantes.

Entre 2008 et 2011, le nombre de contrôles fiscaux CIR faisant appel au MENESR³ a été multiplié par plus de 3, alors que le nombre de déclarants CIR a augmenté de 47% sur la même période.

2

La proportion des rectifications de CIR au cours des contrôles fiscaux augmente fortement.

Elle passe de 0,4 % à 2,29 % entre 2005 et 2012, ces rectifications étant notifiées dans les trois quarts des cas dans le cadre de contrôles généraux qui n'ont pas porté exclusivement sur le CIR.

3

Le montant des rectifications de CIR augmente plus vite que le nombre de ces mêmes rectifications.

Le montant des rectifications notifiées lors des contrôles fiscaux du CIR représentait, en 2011, 109 millions d'euros, soit une augmentation de 202% par rapport à 2008. Sur la même période, le nombre de CIR rectifiés a augmenté de 160%.

*Au-delà des chiffres,
le contrôle fiscal
du CIR revêt*

*DIFFÉRENTS ENJEUX
pour l'entreprise :*

De

*LA CONNAISSANCE
DES GRANDES ÉTAPES*

à celle

*DES BONNES PRATIQUES
À METTRE EN ŒUVRE*

**Une pression de plus en plus forte
sur les entreprises déclarant du CIR**



POINT 2

Les principaux motifs de rectification du CIR

Les principaux motifs de rectification identifiés par la Cour des comptes¹ sont au nombre de trois :



L'éligibilité des projets de R&D

Il est nécessaire de répondre à la définition des opérations éligibles issue du manuel de Frascati et d'apporter la preuve de la rupture avec l'état de l'art existant.



La qualification des personnels éligibles

La doctrine administrative définit le périmètre des « chercheurs » mais aussi celui des personnes travaillant en « étroite collaboration avec les chercheurs » sans pour autant fixer des critères objectifs pour définir leur qualification.



Les dépenses de sous-traitance

La prise en compte de ce type de dépenses est soumise à une double exigence.

Le sous-traitant, s'il n'est pas un organisme public, doit bénéficier d'un agrément au titre du CIR et les travaux réalisés doivent être éligibles. Par ailleurs, les plafonnements en vigueur sur ces dépenses doivent être respectés.



POINT 3

Les différentes procédures de contrôle du CIR



2 TYPES
DE CONTRÔLES
peuvent être diligentés
par l'administration
fiscale

Contrôle n°1 - Le «contrôle sur pièces»

Ce contrôle est effectué par les agents de l'administration fiscale et/ou du MENESR³ de leur bureau.

Contrôle n°2 - Le «contrôle sur place» ou vérification de comptabilité

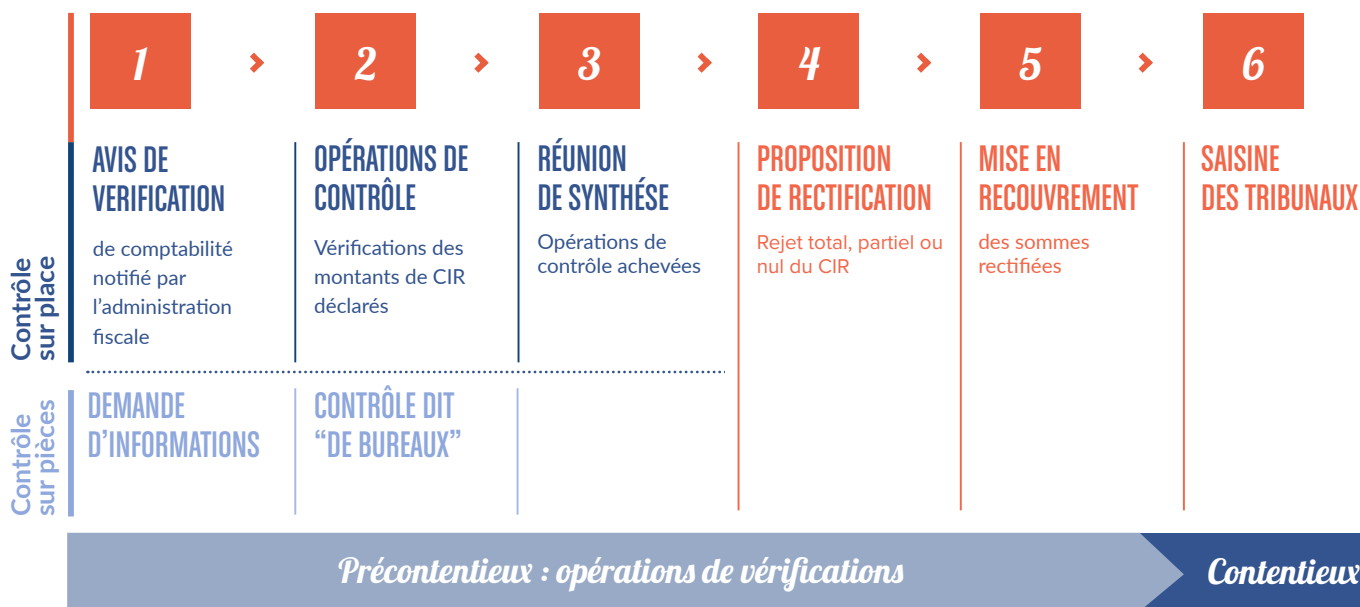
Contrôle *a posteriori*, généralement appelé contrôle fiscal externe. Dans ce cas, un avis de vérification de comptabilité est adressé à l'entreprise lui indiquant que l'administration souhaite **intervenir sur place**, pour procéder à un contrôle des déclarations et de sa comptabilité sur une période donnée.

L'administration fiscale peut solliciter l'assistance d'experts du MENESR³ dans les deux procédures précitées. Indépendamment d'un contrôle diligenté par l'administration fiscale, les experts du MENESR³ ont la possibilité de vérifier la réalité de l'éligibilité des travaux de recherche valorisés au titre du CIR. Toutefois, seule l'administration fiscale dispose du pouvoir de rectifier le montant de CIR déclaré.



POINT 4

Les 6 grandes étapes du contrôle fiscal du CIR



PRESCRIPTION DU CIR :

Pendant un délai de 3 ans à compter de la date de dépôt de la déclaration 2069 A, toute entreprise bénéficiant du CIR doit pouvoir justifier les dépenses valorisées et les projets de R&D retenus.

Au-delà de cette période triennale, l'administration fiscale ne sera plus en mesure d'exercer son pouvoir de contrôle, ni de rectifier le CIR : le délai de reprise de l'administration est prescrit.

LE SAVIEZ-VOUS ?

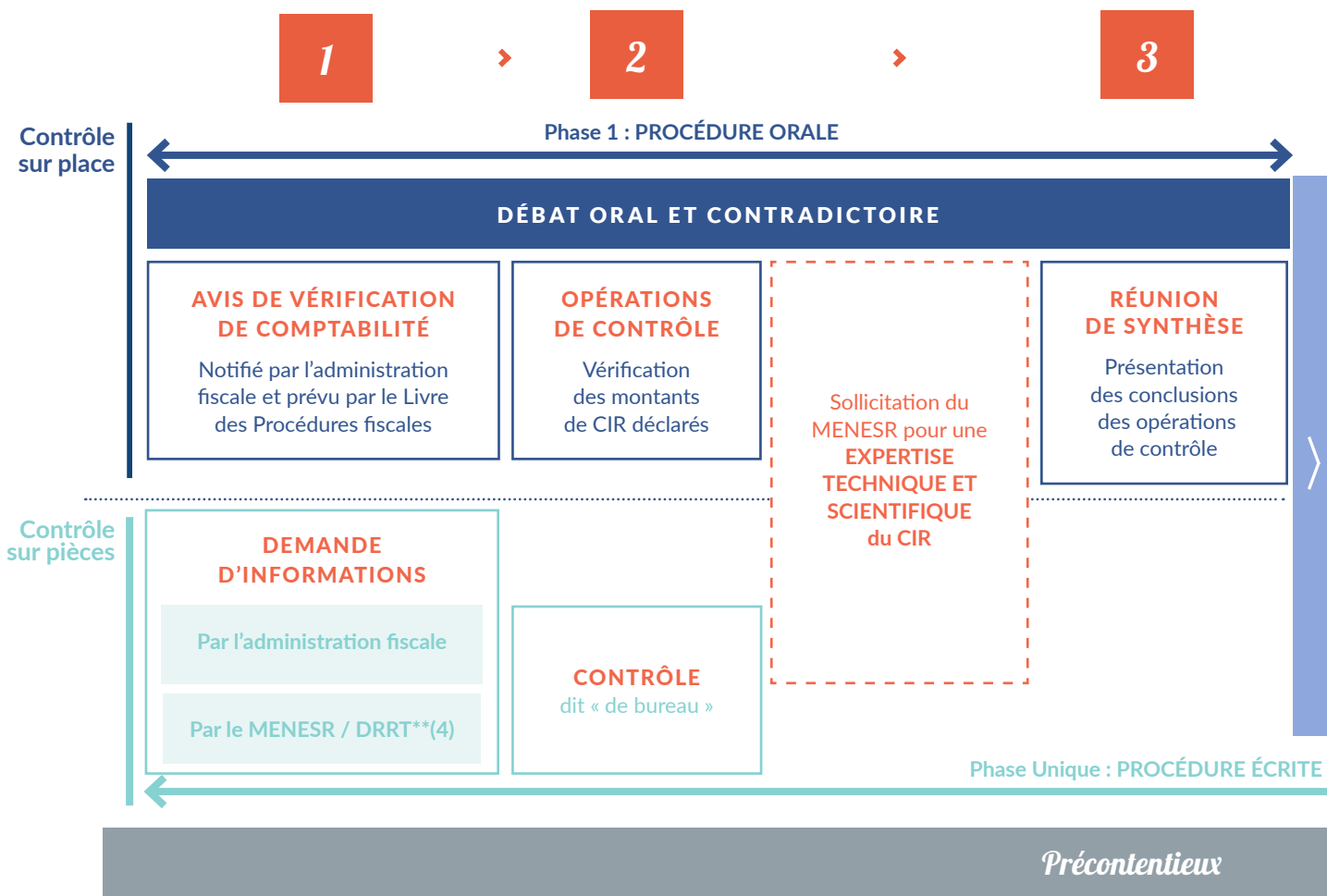
En moyenne,
2,7 PERSONNES
sont sollicitées au sein
de l'entreprise pour la gestion
du contrôle fiscal CIR.

Source : 9e Baromètre du financement de l'innovation
ALMA CG / 2013 - Résultats France



POINT 5

Les procédures de contrôle en détail



LE
SAVIEZ-
VOUS ?

75%
DES ENTREPRISES
*estiment que la charge de
travail liée à la gestion
du contrôle fiscal CIR est*
IMPORTANTE
voire trop lourde.

Source : 9e Baromètre du financement de l'innovation
ALMA CG / 2013 - Résultats France

4



5



6

Phase 2 : PROCÉDURE ÉCRITE

RECOURS HIÉRARCHIQUES* / INTERLOCUTION DÉPARTEMENTALE

**PROPOSITION
DE RECTIFICATION
(PR)**

Rejet total ou partiel
du CIR

--

Observations du
contribuable : réponse
à la proposition de
rectification

**MISE EN
RECOUVREMENT**

des sommes rectifiées

--

Le contribuable peut
déposer une réclama-
tion contentieuse

**SAISINE
DES TRIBUNAUX**

--

Tribunal
Administratif (TA)
Cour Administrative
d'appel (CAA)
Conseil d'Etat (CE)

Validation
du CIR
possible

Étape
facultative

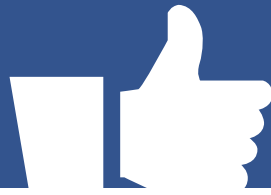
LES GARANTIES PROCÉDURALES

* Après des deux supérieurs hiérarchiques du Contrôleur

** Indépendamment d'un contrôle diligenté par l'administration fiscale, les experts du MENESR ont la possibilité de vérifier la réalité de l'éligibilité des travaux de recherche valorisés au titre du CIR. Toutefois, seule l'administration fiscale dispose du pouvoir de rectifier le montant de CIR déclaré

(4) Délégation Régionale à la Recherche et la Technologie

Contentieux



POINT 6

en amont du contrôle fiscal du CIR

Afin d'appréhender sereinement chacune des étapes du contrôle fiscal du CIR, la mise en œuvre de bonnes pratiques s'impose **dès le lancement des projets de R&D**.

1

Réaliser des **états de l'art**, mentionnant des **références bibliographiques**, dès le **lancement des projets R&D et Innovation**.

4

Etre en mesure de **présenter l'entreprise et ses projets de façon inédite** au travers des difficultés et des échecs techniques rencontrés, contrairement aux présentations à vocation commerciale.

2

Hiérarchiser les projets de R&D et Innovation selon leur potentiel d'éligibilité au dispositif du CIR et délimiter le périmètre d'activité R&D.

5

Mettre en place **un processus de gestion** du CIR interne à l'entreprise pour capitaliser sur les projets valorisés et garantir une **traçabilité optimale** des dépenses.

3

Adopter une démarche rigoureuse pour **formaliser un dossier justificatif pertinent*** en respectant les attentes des services fiscaux et des experts du MENESR³.

6

Former les équipes en vue d'anticiper les demandes des administrations au cours d'un contrôle fiscal.

** Points clés pour une justification scientifique pertinente*

PROUVER

qu'il s'agit d'une démarche expérimentale nécessitant la levée d'incertitudes pour atteindre l'objectif.



VALIDER

que les incertitudes à lever correspondent à des lacunes de l'état de l'art.



EXPLICITER

l'apport de connaissances issues des travaux de R&D.

Annexe

Alma CG, un accompagnement personnalisé ...

ALMA CG VOUS PROPOSE UNE PRESTATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE ADAPTÉE EN CAS DE CONTRÔLE FISCAL DU CIR :



Diagnostiquer le dossier.
Identifier ses forces et faiblesses.



Accompagner scientifiquement et techniquement vos échanges avec les administrations pour garantir la cohérence du choix des activités de R&D et Innovation valorisées dans le CIR.



Améliorer, le cas échéant, votre **documentation scientifique** et technique au regard des exigences en vigueur des administrations.



Clarifier toute interrogation sur votre dossier en s'appuyant sur :

- nos **bases de données** sur les états de l'art ;
- des **consultations** juridiques de cabinets d'avocats spécialisés ;
- des **analyses d'experts** scientifiques académiques en rapport avec vos activités.



Coacher votre personnel technique qui interviendra dans le cadre du contrôle afin de l'aider à mettre en exergue, vis-à-vis du service vérificateur, les axes de R&D parmi vos activités.

Notre objectif au déclenchement du contrôle :

SÉCURISER VOTRE CIR

avant la proposition de rectification grâce à la mise en œuvre des meilleures pratiques.

... à chaque étape du contrôle*

Étape	Accompagnement Alma CG
DÉCLENCHEMENT	<p>Diagnostic du dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification de l'état du dossier par rapport aux attentes à date des administrations. • Présentation des étapes du contrôle aux personnes concernées. • Définition d'un plan d'actions. • Coaching du personnel pour mettre en œuvre toutes les bonnes pratiques de communication avec les agents vérificateurs.
VALIDATION SCIENTIFIQUE DU DOSSIER **	<p>Diagnostic de la pertinence scientifique des projets de R&D et d'Innovation présentés dans le dossier technique justificatif au regard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs du projet. • Etat de l'art et références bibliographiques. • Incertitudes et verrous scientifiques. • Travaux R&D et Innovation réalisés, démarche expérimentale mise en œuvre. • Indicateurs de R&D et Innovation. • Acquisition de connaissances. <p>A l'issue de cette étape, Alma CG pourra proposer la mise en œuvre, par ses soins, de tout axe d'amélioration étayant la cohérence de la documentation scientifique justifiant des activités et dépenses de R&D et d'Innovation.</p>
DÉROULEMENT DU CONTRÔLE AVEC DÉBAT ORAL ET CONTRADICTOIRE	<p>Déploiement du plan d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans vos échanges avec les administrations. • Validation par vos soins des éléments de réponse scientifique aux questions des administrations. • Sur demande, nos consultants, experts scientifiques, vous accompagnent lors des réunions avec les administrations. • Suivi, reporting et actions correctives si nécessaires.
RECTIFICATION DU CIR	<p>Accompagnement technique et scientifique à la rédaction des éléments de réponse aux demandes de l'administration en collaboration avec un cabinet d'avocats spécialisés indépendant.</p>
RECOURS HIÉRARCHIQUES	<p>Accompagnement à la préparation des rendez-vous</p> <p>Coaching spécifique des personnels concernés pour préparer les rendez-vous avec l'administration.</p>
CONTENTIEUX	<p>Introduction éventuelle d'un recours contentieux par un cabinet d'avocats indépendants qui procèdera à un diagnostic des forces, faiblesses et enjeux liés aux chefs de redressement.</p> <p>Alma CG vous accompagnera scientifiquement dans le cadre des recours contentieux initiés et pris en charge par un cabinet d'avocats indépendants et spécialisés.</p>

* : Alma CG s'engage, aux fins d'impératifs techniques ou légaux, à faire appel :

- à tout cabinet d'avocats ou d'experts indépendants, choisi en accord avec ses clients.
- à tout expert scientifique indépendant, choisi en accord avec ses clients.

** Dans le cas où il sera confié à Alma CG le calcul du CIR et sa justification, le contenu de cette étape aura été réalisé lors des audits d'éligibilité et de la rédaction du dossier technique.

Pour anticiper le contrôle fiscal, Alma CG vous propose une **prestation de « diagnostic de votre CIR »** à 360° afin d'identifier les forces, faiblesses et axes d'améliorations :

- Des pièces justificatives du CIR (rapport justificatif, factures, CV, diplômes, etc.) ;
- Des projets de R&D valorisés dans le CIR ;
- Des dépenses prises en compte dans le CIR ;
- De la base de calcul du CIR ;
- De votre process de gestion du CIR (flux d'informations, personnel impliqué, etc.).

Cet avis étayé permet d'améliorer la qualité du dossier et d'être prêt en cas de contrôle fiscal.

Alma CG met à disposition de ses clients
UNE ORGANISATION STRUCTURÉE
pour une performance optimale.

170 consultants en France et à l'international

*Découvrez nos vidéos et
webinaires sur le sujet sur
notre site internet
almacg.fr*



*Au cours des cinq dernières années, Alma CG a accompagné au dépôt de plus de **12 700** déclarations de CIR, représentant plus de...*



VOTRE CIR
SÉCURISÉ À
99%

SEUL **1%**
DU CIR DÉCLARÉ
A FAIT L'OBJET
**d'une remise
en cause**
À L'ISSUE DU
CONTRÔLE FISCAL

Alma CG s'engage, aux fins d'impératifs techniques ou légaux, à faire appel à tout cabinet d'avocats ou d'experts indépendants, choisi en accord avec ses clients.



12/14/16 rue Sarah Bernhardt
92600 Asnières-sur-Seine
Tél.: +33 (0)1 41 49 41 00
Fax: +33 (0)1 41 49 41 01

Pour nous contacter :
innovation-taxes@almacg.com

Suivez-nous



Pour en savoir plus, retrouvez toutes nos offres sur almacg.fr.